

# Le Dossier Unique

- <https://dispositifsst.monde-proprete.com/processusEvaluationRisquesProfessionnels>
- <https://lesprosdela petiteenfance.fr/vie-professionnelle/reglementation/le-document-unique-essentiel-et-obligatoire>

Appellation française. En quelque sorte, la consignation du système dynamique de gestion des risques.

Ce dossier est basé sur l'analyse des risques pour chaque "unité de travail" de l'entreprise.

Une unité de travail est un ensemble d'agents exposés à des risques similaires ou qui rencontrent des conditions homogène d'exposition aux risques. Son champ d'action peut s'étendre d'un poste de travail à plusieurs postes de travail, et de même d'un point de vue géographique, elle ne se limite pas à une activité fixe mais peut couvrir des lieux différents. L'unité de travail regroupe donc des situations de travail homogènes et cohérentes.

[Guide pratique pour l'élaboration du Document Unique - METHODOLOGIE](#), CDG 41 "Loir et Cher", page 12

## Sources

- [<https://www.cdgvar.fr/espace-collectivites/les-missions/prevention-des-risques-professionnels-et-accompagnement-social/document-unique/> |Dossiers Uniques "Sectoriels"] → Des modèles à télécharger pour Crèche / Ecoles / Cuisines / Services Techniques / Administratifs / EHPAD et résidence autonomie
- Voir CDG 41, lien ci-dessus
- [Guide "Dossier Unique" consacré à l'Evaluation des Risques Professionnels](#), CDG 71, PDF de 29 pages
- [Le document uniqueGuide d'évaluation des risques professionnels](#), CDG 37, PDF de 28 pages
- [Evaluation des Risques Professionnels \(EvRP\) - Le Document Unique \(DU\)](#) , CDG 74 - Ajouté le 14/11/2020 → schéma intéressant en page 9 concernant la planification du projet
- [Recherche Google "CDG définition "unité de travail"](#)

From:  
<https://www.bet.didierlanotte.be/> - **CoPreCom**

Permanent link:  
[https://www.bet.didierlanotte.be/evaluation\\_des\\_risques/dossier\\_unique](https://www.bet.didierlanotte.be/evaluation_des_risques/dossier_unique)

Last update: **17/07/2022 18:26**



